



VOULLX

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du
JEUDI 13 AVRIL 2023 A 19H00

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au lieu habituel de ses séances suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sylvain LECOSNIER, Maire, le mardi 04 avril 2023.

Étaient présents : Sabrina LATIL, Mickaël BRASSART, Arnaud JOUAS, Philippe LE BLIGUET, Françoise ANDRÉ, Agnès MARGAIN-DUTREVIS, Sébastien MARCHERAT, François DESODT, Laëtitia PUISIEUX, Stéphanie DA SILVA SOARES, Ghislaine GIANNITRAPANI, Nicolas BOLZE.

Absents représentés : Savannah LATIL, Pouvoir à Sabrina LATIL - Gérard ALLAIN Pouvoir à Nicolas BOLZE – Arnaud VACHER, Pouvoir à Arnaud JOUAS – Patrick TELLIER Pouvoir à Sylvain LECOSNIER.

Absentes excusées : Amandine MORVANT-HOCQUET et Fanny BRULU.

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

M. François DESODT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Rappel de l'ordre du jour :

Compléments éventuels à l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 28.03.2023.

- 1) Approbation du Compte de Gestion 2022 – délibération.
- 2) Vote du Compte Administratif 2022 – délibération.
- 3) Affectation des résultats 2022 – délibération.
- 4) Fixation du taux de taxe foncière pour 2023 – délibération.
- 5) Vote du Budget 2023 – délibération.
- 6) Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural - délibération.
- 7) Modification des délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux et mixtes – délibération.
- 8) Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes.

Il informe également que dans un souci de garantir le bon déroulement de la séance du Conseil Municipal, il demande à chaque élu et aux personnes présentes dans le public de ne pas utiliser son téléphone portable à compter de l'ouverture jusqu'à la clôture de la séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28/03/2023

Le compte-rendu de la réunion du 28/03/2023 est approuvé par 14 voix pour et 3 voix contre. A ce sujet, les 3 personnes qui ont voté contre, c'est-à-dire Mme GIANNITRAPANI Ghislaine, M. BOLZE Nicolas et M. ALLAIN Gérard qui a donné son pouvoir à M. Nicolas BOLZE n'ont pas signé le compte-rendu.

1) Finances - Approbation du Compte de Gestion 2022 -

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de Mme la Trésorière.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

- Investissement : - 33 947.11 €

- Fonctionnement : 252 675.03 €

Les écritures sont identiques au Compte Administratif.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	3

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du Budget de la Commune de VOULX.

2) Finances - Vote du Compte Administratif 2022 -

Monsieur le Maire ne peut rester en séance pour présenter le compte administratif, il en confie donc la présentation à Mme Sabrina LATIL, 1^{ère} Adjointe. Le Maire quitte la salle.

Section de Fonctionnement :

RECETTES 1 717 012.89 €

DEPENSES 1 464 337.86 €

Soit un excédent de clôture de 252 675.03 €

En incluant les excédents antérieurs, l'excédent global de fonctionnement ressort à 485 772.05 € (intégration de l'année 2021 et de l'affectation des résultats au compte 1068)

Section d'investissement :

RECETTES 369 519.73 €

DEPENSES 403 466.84 €

Soit un déficit de clôture de 33 947.11 €

En incluant les déficits antérieurs, le déficit global d'investissement ressort à 269 486.73 € (intégration de l'année 2021)

Où l'exposé de Mme Sabrina LATIL, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	3

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget de la Commune de VOULX.

Monsieur le Maire revient.

3) Finances - Affectation des résultats 2022 -

Monsieur le Maire expose que conformément à la nomenclature comptable M14, le déficit d'investissement doit être compensé par un virement en recette au compte 1068.

Résultat fonctionnement	Résultat Investissement	Affectation 1068
485 772.05 €	-269 486.73 €	269 486.73 €

Report 001 Investissement	Report 002 Fonctionnement
- 269 486.73 €	216 285.32 €

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	3

VALIDE l'affectation de résultats de l'exercice 2022.

4) Finances - Fixation du taux de taxe foncière pour 2023 -

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2023 le niveau voté par la commune en 2022, à savoir :

Nature	Taux 2023
Taxe foncière (bâti)	39.95 %
Taxe foncière (non bâti)	56.60 %

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
17	0	0

VALIDE les taux d'imposition 2023.

5) Finances - Vote du Budget 2023 -

Monsieur le Maire donne lecture de la note de présentation du budget 2023.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **1 998 383.32 €**
La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **790 414.73 €**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	3

VOTE le budget 2023 de la Commune tel qu'annexé à la présente.

6) Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural -

Monsieur le Maire expose que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet le financement de la création du système de chauffage et de ventilation du pôle accueil périscolaire cantine pour un montant de travaux estimé à **87.500.00 € H.T + 15%** d'honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
17	0	0

- approuve le programme de travaux présenté par ALAMERCERY Laurent et DESCHEEMAEKERE Romain (maîtres d'œuvre) et son échancier.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
- à solliciter une première demande de paiement dans l'année qui suit la signature de la convention, ou à transmettre une attestation de démarrage de travaux signée par le maire.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques (ou 80 % dans le cas des monuments protégés au titre du patrimoine, et plus si autorisation préfectorale),
- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération.

7) Modification des délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux et mixtes –

Comme stipulé dans la délibération n°18/2021 du 04.12.2021, les désignations ne sont pas faites au scrutin secret.

<u>SYNDICAT MIXTE PREVERT</u>	
Sabrina LATIL	Délégué titulaire
Arnaud JOUAS	Délégué titulaire
François DESODT	Délégué suppléant
Françoise ANDRE	Délégué suppléant

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
17	0	0

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

<u>SIVOM du canton de Lorrez-le-Bocage</u>	
Philippe LE BLIGUET	Délégué titulaire
Laëtitia PUISSIEUX	Délégué titulaire
Mickaël BRASSART	Délégué suppléant
Amandine MORVANT-HOCQUET	Délégué suppléant

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
17	0	0

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE NEMOURS ET SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	
Françoise ANDRÉ	Délégué titulaire
Mickaël BRASSART	Délégué titulaire
Amandine MORVANT-HOCQUET	Délégué suppléant
Sabrina LATIL	Délégué suppléant

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
17	0	0

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

Pour information, les deux autres syndicats restent inchangés, il s'agit :

- du SDESM
- Et du Syndicat des Transports du Sud Seine et Marne

8) Questions diverses -

Monsieur le Maire donne lecture des courriers ci-dessous :

- D.D.F.P. (Direction Départementale des Finances Publiques de Melun) concernant la liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs soit 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Ces personnes seront avisées par courrier.
- Chambre Régionale des Comptes : le dossier est en cours.
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale : information sur l'éventuelle fermeture de classe.
- Club « Rando Montereau et environs » : remerciement pour l'accueil lors de la manifestation du tour de Seine et Marne à pied.

Tour de table :

Mme Françoise ANDRÉ :

- Remercie les personnes qui ont contribué à la journée du samedi 08 avril concernant la chasse aux Œufs de Pâques ainsi que les résidents de l'EHPAD de Voulx pour leurs décorations.
- Informe que la fête de la Musique prévue le 17 juin prochain est en cours de préparation.
- Mme Sabrina LATIL réitère les remerciements pour la journée du 08 avril dernier et nous informe que les enfants ont été très heureux pour cette journée et les parents ont exprimé leurs remerciements à Monsieur le Maire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h57.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil

